



Le président du Tribunal administratif de la Guyane

Vu le code de justice administrative ;

Vu le décret du Président de la République en date du 24 mai 2018 par lequel M. Laurent Martin est nommé président du tribunal administratif de Cayenne à compter du 1^{er} juin 2018;

ORDONNE :

Article 1^{er} : Sont désignés en application des articles R. 222-13 et R. 778-3 du code de justice administrative :

M. Gilles PRIETO, Premier conseiller,
Mme Marie-Thérèse LACAU, Premier conseiller,

Article 2 : Sont désignés en application de l'article L. 511-2 du code de justice administrative :

M. Gilles PRIETO, Premier conseiller,
Mme Marie-Thérèse LACAU, Premier conseiller,
M. Pascal SABATIER-RAFFIN, Premier conseiller,
M. Xavier BILATE, Premier conseiller,

Article 3 : Sont désignés en application de l'article L. 774-1 du code de justice administrative :

M. Gilles PRIETO, Premier conseiller,
Mme Marie-Thérèse LACAU, Premier conseiller,
M. Pascal SABATIER-RAFFIN, Premier conseiller,
M. Xavier BILATE, Premier conseiller,

Article 4 : Sont désignés ou bénéficient d'une délégation en application des articles L. 551-1, L. 551-5, L. 551-13, L. 552-1, L. 552-2, L. 552-3, L. 554-1 à L.554-8, L.554-10 à L.554-12, L. 555-2, L. 777-1, R. 222-2, R. 351-3 du code de justice administrative :

M. Gilles PRIETO, Premier conseiller,
Mme Marie-Thérèse LACAU, Premier conseiller,
M. Pascal SABATIER-RAFFIN, Premier conseiller,
M. Xavier BILATE, Premier conseiller,

Article 5 : Bénéficient d'une délégation en application de l'article R. 222-12 du code de justice administrative :

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de juridiction :

M. Gilles PRIETO, Premier conseiller,
Mme Marie-Yolaine METELLUS, greffière en chef

Article 6 : La présente ordonnance prend effet à compter du 1^{er} juin 2018.

Article 7 : La présente décision sera notifiée à tous les intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Guyane. Une copie sera transmise, pour information, au greffe du tribunal administratif et au directeur général des finances publiques de la Guyane.

Fait à Cayenne, le 01 JUIN 2018

Le Président,

Laurent MARTIN



Copie à :

- Mme la Greffière en Chef du Tribunal Administratif de la Guyane
- M. Gilles PRIETO
- Mme Marie-Thérèse LACAU
- M. Pascal SABATIER-RAFFIN
- M. Xavier BILATE
- M. le Préfet de la région Guyane